

En Belgique, des écoles refusent les enfants roms

De plus en plus de Roms, venus de Bulgarie et de Roumanie, s'installent dans notre pays

Le maire de Champlan (Essonne) en France a refusé d'inhumier un bébé rom décédé le lendemain de Noël, pour motif qu'il n'y a plus assez de place dans le cimetière et que la priorité est donnée à ceux qui paient leurs impôts. En Belgique, cela n'arrive pas. En revanche, il n'est pas rare qu'une école refuse d'inscrire des enfants roms...

Depuis 2007 et l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, le nombre de Roms en provenance de ces pays a explosé. À ce jour, on estime qu'ils sont entre 20.000 et 30.000 sur le territoire belge. À Bruxelles, on est passé de 6.000 Roms en 2004 à 10.000 aujourd'hui.

« Ces chiffres semblent à présent se stabiliser », observe Koen Geurts, coordinateur au Foyer, une asbl bruxelloise qui leur vient en aide. « La grande tendance, c'est qu'ils s'installent. Jadis, ils renvoyaient à leur famille restée au pays l'argent gagné chez nous ou ils rentraient au pays avec cet argent. Aujourd'hui, ils investissent en Belgique : dans un commerce, un logement..., en pensant à un avenir belge pour leurs enfants. Ils sont surtout actifs dans l'Horeca et la construction, comme salariés, indépendants ou au noir, tandis que l'on trouve de nombreuses femmes roms dans les titres-services (nettoyage) ».

ENFANTS DROGUÉS

Mais l'intégration n'est pas simple pour eux. « Chaque année, des écoles refusent d'inscrire des enfants roms. Vu la pénurie de places, elles ont peur d'inscrire un enfant qui ne sera pas assidu en classe. Bien sûr, les familles roms victimes de telles discriminations pourraient aller en justice, mais cela coûte et les décourage. Elles préfèrent frapper à la porte d'une autre école ».

Mais la partie visible de l'iceberg, ce sont les Roms qui vivent de la mendicité. Même s'ils sont minoritaires, certains comportements dérangent. « La Grand-Place de Bruxelles et la zone Unesco sont prises d'assaut par des bandes organisées de Roms ! », s'exclame Alain Courtois (MR), échevin bruxellois. « Ils viennent pour faire la manche, avec des enfants qu'ils droguent pour mieux apitoyer les passants. D'accord, on ne peut rien faire contre la libre circulation des gens, mais là, on touche à la traite des êtres humains. Dès ce mois de janvier, nous allons avoir une sérieuse réflexion sur ce sujet au collège communal, en accord avec les autorités judiciaires. Ce sont des organisations criminelles ! »

MENDIANTS « PROFESSIONNELS »

Sans parler d'organisation criminelle, Koen Geurts observe, parmi les Roms arrivant en Belgique, des familles entières qui viennent de Roumanie et qui vivent chez nous dans des tentes, pour quelques semaines voire quelques mois seulement, dans le seul but de mendier : « On les appelle : les touristes. Ils viennent surtout en été et en hiver à l'époque des fêtes, pour profiter de l'affluence dans les rues de la capitale ».

Koens Geurts épingle aussi ces « familles en errance », des Roms en provenance de Slovaquie (300 environ à Bruxelles), qui ne trouvent pas de métier, qui ne mendient pas et qui errent en différents endroits de la ville avec leurs enfants : à la gare du Nord, dans la rue, des squats... « Ils vivent de l'aide des associations ou ramassent des vieux fers ».

« CONCURRENCE ENTRE PAUVRES »

Ahmed Ahkim, le responsable du Centre de médiation des gens du voyage et des Roms, ne

s'étonne pas de la polémique en France à propos du refus d'inhumier un bébé décédé le lendemain de Noël.

« Les Roms représentent la pauvreté », dit-il. « Et vu la crise économique qui frappe notre pays, cette pauvreté nous menace tous. On assiste dès lors à une réaction de rejet. Je crains d'ailleurs que les exclusions du chômage, qui vont commencer ces jours-ci et qui vont submerger les CPAS, n'accentuent la stigmatisation des Roms en Belgique et n'entraînent leur rejet. Il faut absolument éviter la concurrence entre pauvres ».

Car même s'ils travaillent, les Roms qui s'installent chez nous ont des emplois précaires et ont aussi besoin de l'aide des CPAS. ■

FRANÇOISE DE HALLEUX

A ce jour, on estime qu'ils sont entre 20.000 et 30.000 sur le territoire belge

LA FRANCE CHOQUÉE

Le maire qui a refusé l'inhumation s'excuse

L'affaire fait grand bruit en France et choque ce pays « des droits de l'homme ». Le maire de Champlan, une commune de l'Essonne, a refusé que l'on enterre un bébé rom dans le cimetière municipal !

Le prétexte avancé par Christian Leclerc, le maire de la liste Divers Droite, est que la mort du bébé « avait été déclarée à Corbeil-Essonnes » (et non à Champlan). Mais le maire aurait aussi avancé que l'inhumation dans le cimetière communal, où il n'y a déjà plus beaucoup de place, était réservée à ceux qui payaient leurs impôts lo-

caux. L'enfant s'appelait Maria Francesca, elle n'avait que deux mois. Elle n'a pas survécu à la mort subite du nourrisson, et s'est éteinte dans la nuit du 25 au 26 décembre, à l'hôpital de Longjumeau. Sa famille rom est installée dans un camp sur le territoire de la commune de Champlan. Maria Francesca sera finalement inhumée à Wissous, une commune située à sept kilomètres de Champlan. « Par simple souci d'humanité, on ne pouvait pas laisser cette situation dans l'état », a déclaré le maire

UMP de Wissous, Richard Trinquier. « Une mère qui a porté un enfant pendant neuf mois et qui le perd à deux mois et demi, ce n'est pas la peine d'aggraver sa douleur ». Mais ce dimanche soir, le maire de Champlan a retourné sa veste. Après avoir démenti toute interdiction, il s'est excusé « très sincèrement vis-à-vis de la famille pour cette situation malheureuse qui s'ajoute à leur douleur » ajoutant qu'il souhaite désormais « vivement » que l'inhumation « puisse avoir lieu dans la commune de Champlan, ville où elle réside ». ■

YVAN MAYEUR LE SOUHAITE

« Les morts de la rue » bientôt incinérés

En Belgique, la plupart des communes ont un budget pour subvenir aux frais d'enterrement des indigents, des pauvres, des sans-abri, des SDF... Au cimetière de Bruxelles-Evere, une pelouse est réservée aux « morts de la rue », ceux que l'on ne peut pas identifier. « Nous en avons une vingtaine par an », note l'échevin MR Alain Courtois, en charge des sépultures, « et nous venons encore d'augmenter le budget pour couvrir les frais. Personne ne remettra cela en cause. Il y

va du respect de la personne défunte ». Ces morts, dont on ne parvient pas à contacter la famille, sont inhumés. Mais cela pourrait changer. Le bourgmestre Yvan Mayeur (PS) pense qu'il faudrait désormais les incinérer. « La question n'est pas encore tranchée », dit-il, « mais je pense qu'il faut imposer la crémation comme règle. Car elle devient la mesure la plus courante en Belgique et elle entraîne le moins de conséquence, en termes de ges-

tion de l'espace ».

Le cas des Roms est différent. Ils ne sont pas nécessairement inconnus ni indigents et ont souvent une famille connue. Leur souci, c'est qu'ils n'ont peut-être pas de domicile déclaré. Mais même dans ce cas, on autorise à les enterrer chez nous. « On a un moment interpellé les ambassades de leur pays d'origine, mais celles-ci ne bougent pas. Donc, on ne perd plus notre temps à cela ». ■

F. DE H.